



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 7 du Conseil général du jeudi 11 février 2021

Heure de début : 19:30 • Heure de fin 22:15 • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

Présidence : Mme Claudine Perroud, Présidente

Conseil général : 28 conseillères et conseillers généraux

Excusés : Mme Alexandra Cotting de Bourgknecht, conseillère générale
M. Stéphane Andrey, conseiller général

Conseil communal : M. David Bonny, Syndic, Mme Isabelle Staub Barbey, Vice-Syndique,
Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel,
M. Pierre Bovet

Mme Claudine Perroud, Présidente, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers généraux ainsi qu'au Conseil communal. Elle salue également la presse, le public ainsi que le personnel administratif.

Elle remercie Mme Marlyse Dubey, qui occupe le poste de secrétaire du Conseil général pour la première fois.

Elle rappelle que nous sommes réunis pour approuver le budget, démarche qui n'a pas abouti lors de la séance de décembre. Et comme nous sommes toujours en période de crise sanitaire, les consignes en vigueur doivent être respectées.

Mme la Présidente informe que cette 7^e séance du Conseil général a été convoquée conformément à l'art. 38 LCo, par courriel et lettre personnelle adressée 20 jours à l'avance et est parue dans la Feuille officielle du 29 janvier 2021 et sur le site internet de la commune.

Tous les documents de séance ont été déposés sur le site internet.

Aucune remarque n'est émise sur la convocation.

Suite au contrôle des présences, 28 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 15 voix. Le quorum étant atteint, elle déclare cette séance apte à délibérer. Les scrutateurs pour cette séance sont Mmes Céline Chabloz et Sylvie Schwab et MM. Christian Carrel et Mattia Bosco.

La séance est enregistrée afin de faciliter la tenue du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
2. Procédure de vote lors de la séance
3. Informations du Bureau
4. Résolution concernant le maintien de l'office de Poste de Prez-vers-Noréaz
5. Budget 2021
 - 5.1 Budget de fonctionnement 2021
 - 5.2 Budget des investissements 2021
 - 5.2.1 Achat informatique pour l'administration
 - 5.2.2 Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Chênes – trottoir et tapis de finition
 - 5.2.3 Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Combes – éclairage public –LED et éclairage dynamique
 - 5.2.4 Secteur Noréaz : Rte de Seedorf –réfection
 - 5.2.5 Achat d'un véhicule édilitaire
 - 5.2.6 Phase I PIEP – infrastructure
 - 5.2.7 Phase I PIEP – gestion
 - 5.2.8 PIEP – harmonisation
 - 5.2.9 Mise en place du SIT
 - 5.2.10 Secteur Noréaz : Le Dormiau – collecteur EU et dessableur
 - 5.2.11 Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des combes – collecteur EC
 - 5.2.12 Phase I – PAL Prez
 - 5.2.13 Phase II – PAL Prez
 - 5.2.14 Secteur Prez-vers- Noréaz : administration – rénovation du toit du bâtiment
 - 5.2.15 Secteur Noréaz : complexe communal – achat de penderies
6. Informations du Conseil communal
7. Questions et propositions
8. Divers

Mme la Présidente explique qu'un point manque au chapitre 5.2. Il s'agit de : Secteur Noréaz : réfection de la route sous Pierraz. Ce point, bien que manquant dans la convocation, figure bien dans le message, ainsi que dans le budget des investissements. Elle propose donc de l'ajouter au point 5.2.16

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Ce procès-verbal était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez.

M. François Trotti, à titre personnel, demande une modification de son intervention au sujet du budget. Il précise ainsi son intervention "M. Trotti explique qu'un travail d'analyse important a déjà été fait. Il se demande s'il est judicieux de gaspiller de l'énergie pour peaufiner ce budget vieille formule. Ne vaudrait-il pas mieux consacrer ces ressources pour le prochain lors de la mise en œuvre du MCH2 ? Il précise toutefois que si le budget risquait d'être refusé lors de la session actuelle, alors il vaudrait mieux le reporter. "

Pierre-Alain Egger (Prez-vers-Noréaz), avait demandé lors de la dernière séance au point 2 al.1 de préciser le bénéfice 2019 de la commune de Prez-vers-Noréaz. A savoir que la commune de Prez-vers-Noréaz présente un bénéfice de 3'486.00 après versement aux réserves de 185'000.00 et 1'585.00 d'amortissement supplémentaire. Cette remarque concerne le PV du 15 octobre 2020.

Aucune autre remarque n'est émise.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est accepté à l'unanimité avec les précisions demandées.

2 Procédure de vote lors de la séance

Madame la Présidente explique la raison d'être de cette proposition de règle de vote en l'absence du règlement du Conseil général à venir. Elle doit permettre de clarifier et simplifier le procédé lorsqu'il s'agit de départager plusieurs propositions. Elle explique le fonctionnement de cette règle comme suit :

- 1) vote sur la proposition officielle
- 2) vote sur un amendement

S'il y a plusieurs amendements ou contre-propositions, le vote premier est sur ces amendements pour n'en retenir qu'un. Et ensuite, nous revenons à la procédure primaire (officielle, puis amendement).

La procédure de vote est acceptée à l'unanimité.

3 Informations du Bureau

a) Etat des lieux des règlements

- Le règlement sur les incompatibilités, voté le 29.06.2020, est maintenant en vigueur;
- Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions, voté le 29.06.2020, est également en vigueur;
- Le règlement du Conseil général, voté le 15.10.2020, est en attente de la validation de la DIAF;
- Le règlement sur la prise en charge des soins dentaires, voté le 14.12.2020, est en attente;
- Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens, voté le 14.12.2020, est en attente;
- Le règlement relatif au personnel communal, présenté le 29.06.2020 a été retravaillé et présenté à une délégation du personnel. Il sera soumis à la commission spéciale constituée par le bureau. Cette commission est constituée de 4 membres du Conseil général : Mme

Sylvie Schwab de Corserey, MM. Claude Friderici de Noréaz, Samuel Gendre et Thierry Haas de Prez-vers-Noréaz.

b) Interventions en séance du Conseil général

Les membres du Bureau ont relevé que certaines questions pertinentes sont évoquées dans les séances des groupes. Or, celles-ci ne sont pas nécessairement reprises en séance du Conseil général, pouvant entraîner parfois une perte de l'information, par manque de trace laissée dans les procès-verbaux. Nous vous encourageons à soulever les sujets importants en plénum.

c) Divers

- La séance avec T2i a eu lieu le 17 décembre 2020, avec la présence pour le Conseil général de la Présidente et du vice-Président. Différents points ont été abordés, une volonté de meilleure communication et collaboration a été prise. Le sujet est suivi par le Conseil communal.
- Les élections communales auront lieu le 7 mars 2021 :
Pour le Conseil général, la situation est la suivante :
 - Corserey : 1 liste à 6 noms déposée, dont 4 sortant-e-s
 - Noréaz : 1 liste déposée à 1 nom, 2 listes « Ensemble continuons » avec respectivement 6 et 7 candidat-e-s. En tout 7 sortant-e-s.
 - Prez-vers-Noréaz : 2 listes « Tous pour PREZ », avec respectivement 10 et 11 candidat-e-s. En tout 11 sortant-e-s.Pour le Conseil communal :
 - Corserey : 1 seule candidate sortante pour 2 postes
 - Noréaz : 2 candidates, sortantes
 - Prez-vers-Noréaz : 2 candidats sortants, 1 nouveau candidatDans les 3 villages, l'élection aura lieu au système majoritaire.

4 Résolution concernant le maintien de l'office de Poste de Prez-vers-Noréaz

Mme la Présidente explique pourquoi une telle résolution est proposée au Conseil général. La Poste Suisse poursuit son plan de restructuration annoncé en 2016 en fermant progressivement les offices de poste, ce qui est arrivé à Noréaz et à Corserey. La poste de Prez-vers-Noréaz est encore ouverte, mais jusqu'à quand ? Le bureau du Conseil général s'est interrogé sur la manière de soutenir le seul office de poste encore ouvert dans la commune et la région. Un moyen officiel et politique est de voter une résolution, raison pour laquelle ce point a été mis à l'ordre du jour. Dans cette résolution, formulée sous forme d'un courrier qui sera adressé à la Poste Suisse, les points suivants sont développés :

L'ancienne commune de Prez-vers-Noréaz s'est battue pour maintenir cet office ouvert. De nombreuses démarches du Conseil communal, des courriers, des réunions avec la Poste suisse, des contacts avec des politiques. Beaucoup d'énergie a été placée pour tenter de sauver cette poste. Une manifestation a été organisée à Prez-vers-Noréaz en 2018. Le Conseil communal actuel de Prez a repris le combat. Actuellement des signes menaçants de fermeture se manifestent fortement. Notre syndic l'a relevé lors de la séance du 14 décembre 2020. Le Conseil communal, conscient de cette situation, a proposé la création d'une réserve sur les comptes 2019 pour des frais d'avocats. D'ailleurs un montant de 10'000.00 a été mis au budget 2021. Ceci démontre bien que le combat doit continuer à être mené. Parmi les arguments en faveur de l'office de poste de Prez-vers-Noréaz, nous développons les points suivants : l'utilisation des services que la poste offre

à la population, aux commerces, aux personnes de passage, au Conseil communal et Conseil général qui utilisent la poste pour leurs courriers et flyers. De nombreux paquets sont postés quotidiennement à la poste de Prez-vers-Noréaz, des cases postales sont existantes. Nous essayons de montrer comment et de quel ordre la poste est utilisée. Nous relevons la qualité du service : de larges heures d'ouverture, du personnel qualifié, des conseils. Nous relevons l'emplacement au centre village avec des places de parc. Nous développons ensuite que cet office de poste est le seul restant dans la région et démontrons que Avry-Centre ne peut pas être vraiment comptabilisé puisque faisant partie du centre commercial et que c'est compliqué d'accès et pas idéal pour toute la population. Enfin, elle se termine par une conclusion où sont résumés les atouts de la poste de Prez-vers-Noréaz et la demande formelle aux dirigeants de la Poste Suisse de maintenir cet office postal.

Cette résolution peut avoir une portée effective sur les décisions à venir. La commune doit exploiter toutes les pistes à disposition pour tenter de sauver la poste. La résolution du Conseil général en est une et il est important, pour avoir un certain poids, que cette démarche obtienne le soutien de tout le Conseil général.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, demande si nous avons des nouvelles de la Poste, si la fermeture est envisagée et quand ou encore s'il y a des menaces de le faire. Il souhaite également savoir quelles sont nos chances de gagner. Il pense que si nous devons dépenser chaque année 10'000.00 en frais d'avocat pour de toute façon perdre au final, cela fait chers les paquets.

M. David Bonny, syndic, indique que la réserve créée est de 30'000.00. Il précise que la Poste a toujours des vellétés et n'écoute pas la population. L'office de poste de Prez-vers-Noréaz fonctionne très bien et se situe dans un bâtiment communal qui a été aménagé spécifiquement pour recevoir la poste et dont l'emplacement est idéal. Il pense que la poste ne tient pas toujours compte des demandes de la population et s'interroge sur le fait de déplacer les clients pour des recommandés, par exemple, à Avry-Centre. Il estime qu'il ne faut pas lâcher et prie le Conseil général d'accepter cette résolution.

M. Ludovic Parrate, revient sur ces questions : avons-nous des nouvelles de la Poste ? Prévoit-elle une fermeture et si oui quand ? Quelles sont nos chances de gagner ?

M. David Bonny, répond que la Poste cherche toujours à économiser et à proposer son service à domicile qui comme son nom l'indique, implique d'être à domicile. Oui, nous avons des chances, car nous ne pouvons perdre que les combats que nous ne menons pas. La commune doit s'engager et il y a de fortes raisons que la poste reste. M. Urs Schwaller avait été invité à la table des discussions, il n'a jamais daigné venir. Il aurait ainsi pu constater que nous avons une poste qui fonctionne. M. Bonny pense que pour l'instant cela vaut la peine de se battre et répond que si un avocat a été engagé, c'est qu'il répondra certainement mieux à la Poste que nous.

M. Pierre Bovet complète que si la commune ne s'était pas battue, l'office serait fermé depuis plusieurs années. Le combat gêne la Poste. Il demande à chacun de constater la foule qu'il y a tous les jours devant l'office. Sans cela, ces personnes seraient sur la route pour aller dans un centre commercial. Ce qui peut être dit sans trahir de secret, c'est que la Poste change à chaque fois de stratégie. Une fois, ils disent que nous sommes à tant de minutes de l'office le plus proche. Ceci ne fonctionnant pas, ils calculent un ratio de personnes concernées par cette fermeture sur l'ensemble du canton qui est minime par rapport au dommage créé pour le canton. Ils changent donc toujours de stratégie, c'est pourquoi nous nous battons.

M. Ludovic Paratte, se demande du point de vue des finances si cela vaut tout de même la peine. Comme l'office est utilisé par des gens de passage, il s'interroge également sur le fait de demander aux communes avoisinantes si elles ne veulent pas participer au combat. Elles pourraient donner une participation financière en soutien.

M. Ramalho, à titre personnel, a reçu la semaine dernière un flyer proposant les services à domicile de la Poste. Les services proposés font de plus en plus intervenir les facteurs. On peut faire des retraits d'espèces, payer des factures. La Poste va donc vraiment dans cette logique de fermer des postes et il trouve que cette lettre est une bonne chose et montre que nous avons besoin de ce service au centre de Prez-vers-Noréaz. Il utilise cet office chaque semaine et cela le gênerait de devoir aller à Avry-Centre pour chercher ses colis. Peut-être qu'à un moment, la Poste va arriver avec un service qui proposera de redistribuer ou reprendre un colis et il imagine que le service va encore se développer. Il pense qu'il faut mener ce combat, mais qu'à un moment donné, nous ne pourrions pas faire grand-chose.

M. David Bonny répond qu'effectivement, le service à domicile est là pour appâter le client et que dans quelques années, lorsqu'il n'y aura plus que cela, ce service deviendra payant. Nous n'aurons plus le choix et cela sera trop tard.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, confirme qu'il y a tous les jours beaucoup de monde qui utilise l'office de poste de Prez-vers-Noréaz. Il confirme que le service à domicile est quelque chose qui fonctionne, mais par contre, il nécessite d'être à la maison. Il trouve donc qu'il est bien de faire ce courrier. Concernant les frais d'avocat, ils ont déjà été acceptés dans les comptes de l'ancienne commune de Prez-vers-Noréaz. Tout ne va pas nécessairement être utilisé si la cause devenait perdue. De plus, si cette résolution est soutenue par la grande majorité, voire l'unanimité du Conseil général, cela serait un signal fort. Cette démarche ne coûte rien et est une bonne chose.

Mme Claudine Perroud ajoute que la Poste est locataire de la commune et que cela représente une recette de location annuelle de 25'000.00. Le local pourrait bien évidemment être loué à un autre commerce, mais il n'est pas sûr que nous obtenions le même montant.

M. René Berset, à titre personnel, explique que son atelier est à Beaumont à Fribourg. Ce quartier s'est battu longtemps pour son office. Il y avait 170 cases postales et malgré toutes les demandes et années de combat, la Poste ne s'est pas gênée pour le fermer.

M. François Trotti, à titre personnel, estime qu'il ne faut pas donner des arguments qui peuvent être facilement contrés. Cela donne le flanc à l'adversaire pour défaire notre argumentation. La lettre parle de la poste de Prez-vers-Noréaz en la comparant à celle d'Avry-Centre. La poste pourrait rétorquer qu'il y a à Noréaz une agence postale ouverte tous les jours. Il pense qu'il ne faudrait pas trop faire référence à Avry-Centre.

Mme Claudine Perroud prend note de la remarque et rappelle que le courrier doit encore être amélioré.

M. Pierre Bovet précise que c'est la Poste elle-même qui site Avry-Centre comme alternative à l'office de Prez-vers-Noréaz et non celle de Noréaz.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie les membres pour ce vote très clair.

5 Budget 2021

M. David Bonny rappelle ce qui s'est passé depuis la séance du 14 décembre 2020 et le report du budget 2021.

Le 15 décembre, le Conseil communal a écrit à la préfecture. Celle-ci a répondu le 28 décembre en disant que le Conseil communal doit soumettre un nouveau budget au Conseil général dans un délai échéant au vendredi 12 février 2021, soit 60 jours depuis le report du 14 décembre 2020, conformément à l'art. 45 al.1 LCo. Entretemps, le Conseil communal a retravaillé l'ensemble du budget de fonctionnement et des investissements. M. Bonny remercie ses collègues du Conseil communal ainsi que le personnel communal pour avoir répondu aux sollicitations de la commission financière ainsi que du Conseil général. Une demande de dépense anticipée a également été transmise concernant l'achat de matériel informatique afin de ne pas attendre au vu de la situation sanitaire. La réponse reçue par le Conseil communal a été positive. Le matériel vient d'arriver.

Le 16 décembre 2020, répondant à une demande du Conseil communal, la commission financière a fait part de propositions d'économies. Certaines, comme les dépenses du triage forestier ou les frais liés aux horaires de la déchetterie de Noréaz ont été vérifiées. Sur cet exemple, il est rappelé que pour les déchets verts il est nécessaire d'aller dans la déchetterie de ce village, ce qui n'est pas le cas dans les autres. Cela peut donc expliquer cette étendue d'horaire à Noréaz. D'autres points traitent des investissements. Ceux-ci seront mieux présentés. Une réponse complète à ce courrier sera donnée dans les meilleurs délais. Les points concernant le personnel, les nettoyages, le salage, le ramassage des déchets demandent du temps. Le Conseil communal remercie la commission financière qui a répondu très rapidement et de manière complète.

Le 14 janvier 2021, le bureau du Conseil général, la commission financière se sont réunis avec des membres du Conseil communal. Celui-ci a invité Mme Mélanie Maillard, avocate et conseillère juridique auprès de M. Maurice Ropraz, également présidente de la commission financière de Villars-sur-Glâne. Elle a expliqué comment la transition avec MCH2 s'était passée pour eux. Elle a également donné des pistes concernant les calendriers des budgets ou des comptes.

Le 20 janvier 2021, le nouveau budget 2021 a été présenté à la commission financière.

5.1 Budget de fonctionnement 2021

Mme Suzanne Morel précise que chaque poste a été réévalué et affiné. Elle remercie la commission financière qui a participé à cette remise en question qui a permis d'avoir maintenant une meilleure qualité.

Le budget de fonctionnement présente une perte de 82'272.31. Il y a une amélioration, car les recettes fiscales et certaines charges ont été réévaluées.

La subvention à la fusion du canton s'élève à 391'380.00. Elle sera absorbée dans cet exercice. La marge nette d'autofinancement s'élève à 79'805.49. Les charges liées cantonales augmentent aussi, notamment en fonction de la population. Nous avons une augmentation de 185'532.45 par rapport au budget 2020. Les charges liées communales augmentent aussi de manière relativement importante.

Le total des charges est de 10'146'013.86 et le total des produits de 10'063'741.45.

Chapitre 0 – Administration

Charges : 995'0716.50

Produits : 90'000.00

Chapitre 1 – Ordre public

Charges : 168'041.05

Produits : 44'200.00

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Charges : 3'967'542.55

Produits : 1'131'332.35

Chapitre 3 – Culture et loisirs

Charges : 222'446.30

Produits : 0.00

Chapitre 4 – Santé

Charges : 838'283.71

Produits : 10'500.00

Chapitre 5 – Affaires sociales

Charges : 1'372'913.55

Produits : 12'000.00

Chapitre 6 – Transports et communications

Charges : 556'435.00

Produits : 15'000.00

Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement

Charges : 1'080'262.65

Produits : 908'064.70

Chapitre 8 – Economie

Charges : 23'514.05

Produits : 0.00

Chapitre 9 – Finances et impôts

Charges : 920'858.50

Produits : 7'852'644.50

Mme Suzanne Morel précise que la répartition des charges entre dicastères ne varie pas beaucoup par rapport à la première version ainsi que par rapport aux années précédentes. Nous avons 40.4% dans l'enseignement, 19.4% pour le social.

M. Ludovic Paratte, président de la commission financière fait lecture de son rapport.

M. Claude Friderici (Noréaz) présente un amendement au compte 010.300.00 Traitement et Jetons du Conseil général pour un montant de 22'000.00 au budget.

"Selon le message accompagnant le projet de budget, le Conseil Communal propose de rémunérer également les séances de groupes du Conseil général. Lors d'une séance du Bureau, une question a été posée à ce sujet, mais le Bureau n'en a pas débattu, ni le Conseil général.

Pour rappel, nous avons fixé le 9 mars 2020 les montants des indemnités du Conseil général et des commissions après avoir établi un comparatif entre différentes autres communes. La décision du Conseil général était de rémunérer les séances du Conseil uniquement et sur une base de 80.00 par séance. A une question de la syndique concernant les autres séances, Mme la Présidente avait répondu que ce montant était à considérer comme un forfait qui comprenait les autres activités des membres du Conseil général.

S'il est vrai que depuis cette séance, les Conseillers ont pu prendre conscience du travail de préparation aux séances du Conseil général, il ne faut toutefois pas oublier que l'indemnité de 80.00 est l'une des plus élevées en comparaison intercommunale. Nous sommes d'avis que notre engagement est un engagement citoyen et de milice et qu'il ne pourrait être comparé à une rémunération horaire d'un salarié.

Une réduction de ce montant en conformité avec ce qui a été décidé le 9 mars 2020 démontrera également le souci du Conseil général de ne pas peser trop lourd dans le ménage communal et de participer également à la réduction du déficit annoncé.

Le groupe de Noréaz propose donc de ne pas retenir la proposition du Conseil communal de rémunérer les séances de groupe et de se tenir à un montant de 80.00 par séance du Conseil général et de réduire le montant initial de 22'000.00 de ce compte à 11'000.00.

M. David Bonny fait part de la réflexion menée par le Conseil communal. Jusqu'à présent, les séances de Conseil général ont été raisonnables, ne dépassant pas 2 h. Par contre, les séances de préparation durent souvent 3h et l'on peut ajouter des téléphones et autres préparations. Si l'on divise les 80.00 par séance par 5h effectives, nous obtenons 16.00/heure. M. Didier Castella, Conseiller d'Etat en charge de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a également lancé un programme pour rendre plus attractive la vie politique et citoyenne et une des pistes est de pouvoir apporter une aide avec notamment l'Association des communes fribourgeoises et de revoir certains tarifs. Un apprenti ou étudiant de 18 ans élu n'aurait pas un grand salaire s'il s'engageait ; il aurait meilleur temps de travailler au Mc Donald's. C'est comme avec les bons de 30.00, on peut vivre sans car c'est un engagement citoyen. C'est donc la réflexion menée par le Conseil communal. Une piste pourrait être d'accepter cette proposition et que ceux qui ne veulent pas en bénéficier s'annoncent, mais au final c'est le Conseil général qui décide.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, précise qu'avant l'entrée en fonction il ne se rendait pas compte du travail de préparation, lecture et téléphone. Il estime cette charge entre 9 et 10 heures pour une séance. L'indemnisation des séances de préparation ne grèvera pas le budget communal. Il pense également que chacun pourrait renoncer à ce montant à titre personnel.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, rappelle que le groupe de Noréaz avait proposé de rémunérer les préparations des séances de commissions en tarif horaire et que cela avait été refusé. Il pense que les séances de commissions demandent plus de préparation que les séances de groupe.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel, trouve que lire les règlements, chercher les idées et autres, demande du temps. Peut-être que la commission financière est particulière, mais il faut plus qu'une heure pour préparer une séance de groupe.

M. Ludovic Paratte, ajoute qu'il faudrait alors aussi rémunérer les préparations des séances de commissions.

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel, précise que la séance de groupe est en présentiel, , tandis que les préparations se passent chez soi et seraient plus difficiles à gérer.

M. Ludovic Paratte estime, qu'au vu des finances communales actuelles et des projections futures, il faut être prudent et dépenser notre argent correctement. Cette fonction n'est pas assumée pour l'argent.

M. Réginald Sapin, à titre personnel, demande si ce n'est pas au début d'une législature que cette décision doit être prise. Mme Claudine Perroud répond qu'effectivement ces tarifs sont en annexe du règlement du Conseil général et pourront être revus en début de la prochaine législature. Ce point pourrait donc ne pas être traité ce soir et reporté au démarrage de la prochaine législature.

M. Yannick Ducommun pense qu'il faut voter cette dépense au budget, afin qu'elle puisse être utilisée pour 2021 le cas échéant.

M. Claude Friderici, à titre personnel, explique qu'une dépense peut être créée durant l'année, que cela soit des investissements ou autres. Le Conseil communal peut présenter à chaque séance un nouvel investissement qui aurait des incidences sur les comptes de fonctionnement.

Mme Suzanne Morel précise que cette dépense n'est pas un investissement et ne doit pas être présentée comme telle.

M. Claude Friderici ajoute que malgré tout, une dépense supplémentaire qui n'est pas prévue doit être présentée au Conseil général.

M. Ludovic Paratte estime que pour trouver un compromis, ce budget peut être voté ainsi et que par la suite ce montant ne soit pas dépensé.

Mme Claudine Perroud évoque des pistes.. Une solution serait de reprendre ce sujet ce printemps en début de législature, si cela fait l'objet d'une proposition d'un groupe ou du Bureau. Une autre solution serait de voter sur la proposition du Conseil communal, puis de voter l'amendement du groupe de Noréaz.

M. René Berset, à titre personnel, propose, par simplification, qu'il faut garder cette proposition du Conseil communal et qu'ensuite, c'est à chacun de décider s'il veut ce montant ou s'il le laisse. Cela doit se faire anonymement.

Mme Claudine Perroud propose donc de ne pas entrer en matière sur ce point ce soir et d'y revenir lors d'une première séance de législature.

M. Olivier Progin, à titre personnel, pense que le règlement du Conseil général a été voté et que ce montant ne peut pas être modifié ainsi. La rémunération votée doit être celle budgétée.

M. Pierre Bovet ajoute que le budget est une prévision et que si cette proposition n'est pas mise en œuvre, nous aurons 11'000.00 de bénéfice sur le budget.

Mme Suzanne Morel propose de voter le budget tel que proposé. La limitation de la dépense

viendra du règlement.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, va dans le même sens en proposant également de voter le budget tel que proposé par le Conseil communal et de revenir sur le règlement lors d'une prochaine séance.

Mme Suzanne Morel rappelle que si le montant n'est pas au budget, il ne pourra pas être dépensé.

M. Ludovic Paratte précise que deux choses sont mélangées : à savoir un changement dans le règlement et un budget, ce qui prête à confusion.

Mme Claudine Perroud demande au groupe de Noréaz s'il abandonne son amendement. Ainsi le budget sera voté tel quel et la question des rémunérations sera débattue en début de législature.

Le groupe de Prez-vers-Noréaz demande une suspension de séance.

Cette motion est acceptée à la majorité de 16 voix.

La séance est suspendue durant 3 minutes.

Le groupe de Noréaz maintient son amendement. Le vote se passe donc ainsi :

- Vote sur la proposition du Conseil communal
- Vote sur l'amendement

Mme Suzanne Morel précise que le budget de fonctionnement se vote sur son ensemble et non point par point.

M. Claude Friderici rajoute que s'il y a un amendement, cela doit se voter également.

Le point du budget 010.300.00 Traitement et jetons du Conseil général pour 22'000.00 est soumis au vote.

La proposition du Conseil communal est acceptée à la majorité.

L'amendement n'est donc pas soumis au vote.

M. Claude Friderici (Noréaz) souhaite faire une remarque sur la manière de procéder aux imputations des intérêts dans le budget 2021. Cette remarque a déjà été faite à la conseillère communale en charge des finances lors de la présentation de la première mouture du budget 2021 en décembre et il en a été partiellement tenu compte.

Dans le compte 940.490.10, vous trouverez le montant de 108'170.00 qui correspond à la somme des intérêts répartis dans les différentes rubriques en lien avec les crédits votés par ces investissements. Or, dans le compte 940.322.10 figure le montant de 42'000.00 qui représente le montant mis au budget pour les intérêts qui seront effectivement payés pour les emprunts, soit un peu moins de 40% de la somme mise en charge des rubriques.

D'un point de vue comptable, cela ne change rien au résultat financier de la commune. Toutefois, cela donne une fausse image du rendement effectif des immeubles du patrimoine financier (rubrique 942) avec un excédent de charges de 82'796.00 alors que si la charge d'intérêt était réduite à 40%, le résultat négatif serait de 78'556.00.- L'immeuble de la route de Ponthaux à Noréaz présenterait quant à lui un résultat positif de 64'150.00 au lieu de 50'150.00.

Ces exemples sont certes anecdotiques pour ces cas, mais posent un problème pour les cas où les charges doivent être intégralement ou partiellement couvertes par les produits. Ce sont

notamment les domaines de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux et pourraient l'être pour les ordures ménagères si nous avons des crédits en cours. La problématique est que dans ces cas de figure, le financement du déficit de couverture des charges se fait par un prélèvement à la réserve et qu'il n'est normalement pas autorisé de faire de tels prélèvements pour financer les dépenses courantes, respectivement qu'il faudrait augmenter les taxes pour couvrir ces charges.

Le résultat tel que présenté vient en fait à dissoudre des réserves affectées au profit de la réserve générale.

Mme Suzanne Morel explique que c'est un exemple typique des pratiques différentes entre les anciennes communes. L'ancienne commune de Noréaz ne pratiquait par exemple pas cette imputation des intérêts théoriques. Il faudra dans le futur voir quelle méthode nous allons retenir. Mais renseignement pris auprès du Service des communes, les deux pratiques sont autorisées. Nous sommes donc dans un flou. Effectivement, si nous avons au bouclage des comptes un déficit dans ces chapitres de l'eau ou de l'épuration et que nous avons imputé des intérêts théoriques, cela ne serait pas bien. Nous grèverions les réserves. Il faudra donc voir au moment des comptes ce que nous faisons. Pour l'instant, selon le budget il s'agit d'une somme de 2'500.00 et 9'500.00. Ce ne sont donc actuellement pas des sommes importantes.

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement est soumis au vote.

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

5.2 Budget des investissements 2021

Mme Suzanne Morel rappelle que les investissements reportés ne sont pas soumis au vote.

Les nouveaux investissements ont été retravaillés. Certains auraient pu être regroupés, tel le PIEP, mais la structure du premier budget a été gardée.

5.2.1 Achat informatique pour l'administration CHF 15'000.00

La commission financière rapporte que le Conseil communal a fait une demande en date du 28 décembre 2020 pour un achat urgent de ce matériel. Au vu des arguments pertinents, la commission financière a accepté cet investissement.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.2 Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Chênes – trottoir et tapis de finition CHF 120'000.00

Il s'agit de finir un chantier dans lequel s'est construit un quartier de villas et deux immeubles. La route doit maintenant être remise en état. Groupe E Celsius aurait pu seulement remettre une couche de bitume, mais nous avons préféré remettre en état cette route. Groupe E Celsius va participer à raison de 45% à la pose du nouveau tapis et à l'élimination des déchets. Au final, il y aura donc une route neuve, un marquage et un trottoir. Le budget a été revu à la baisse suite aux devis qui sont arrivés.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Réginald Sapin à titre personnel, demande si la part versée par Groupe E Celsius est incluse dans les 120'000.00 ou non. M. Pierre Bovet précise que nous allons toucher env.

15-16'000.00 de Groupe E Celsius. L'investissement net est donc d'un peu plus de 100'000.00.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.3 Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Combes – éclairage public – LED et éclairage dynamique CHF 18'000.00

Ce quartier est le premier de la commune et sera donc un test pour l'éclairage public. Etant devenu Cité de l'Energie, il s'agit d'un acte concret qui permet de faire vivre ce label.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Pierre Bovet précise encore que cet investissement fait partie d'une vue d'ensemble commencée l'année passée. Groupe E va présenter un plan directeur pour l'ensemble de la commune sur le renouvellement et la maintenance de l'éclairage. Actuellement, Corserey est presque entièrement en LED, à Prez-vers-Noréaz et Noréaz, il y a quelques LED. Nous avons commencé cette année avec Prez-vers-Noréaz et il y aura certainement l'année prochaine un investissement proposé dans un autre village.

Concernant l'éclairage dynamique, c'est une demande des habitants. Antérieurement, une proposition avait été émise de faire une coupure. Cela n'avait pas été accepté par la population, d'où cette proposition d'éclairage dynamique.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.4 Secteur Noréaz : Rte de Seedorf - réfection CHF 140'000.00

M. Pierre Bovet précise que le bureau SEGC avait établi un état des lieux des routes des 3 villages. Le village de Noréaz a beaucoup de routes et ce secteur est l'un des plus critiques, c'est pourquoi il a été retenu. D'autres décisions devront être prises sur d'autres secteurs, comme les zones 30.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, demande si sur cette route de Seedorf, il ne pourrait pas être demandé une participation aux utilisateurs qui l'abîment.

M. Pierre Bovet répond qu'il existe des conventions dans certaines communes avec les industries. A titre d'exemple, Prez-vers-Noréaz avait demandé une participation annuelle à la Banque Cantonale pour l'usure des pavés engendrée par l'utilisation du Bancomat. Il faudra effectivement se demander si les véhicules de plus de 40 tonnes qui desservent notamment Seedorf-Energie ne devraient pas participer financièrement. Mais ce n'est pas une remise en question de la réfection de la route. Nous pouvons demander au mieux une participation financière et au minimum un respect strict de la Loi sur la circulation routière. Mme Isabelle Staub Barbey ajoute que les TPF utilisent également cette route.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.5 Achat d'un véhicule édilitaire CHF 30'000.00

Le choix d'un véhicule électrique est dicté par le Label Cité de l'Energie.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. François Trotti, à titre personnel, demande si la batterie est incluse dans ce prix.

M. Pierre Bovet répond que l'offre actuelle comprend la batterie, mais que la borne n'est pas comprise. Il estime que la borne n'est pas nécessaire actuellement.

M. Claude Friderici, à titre personnel, recommande, par expérience de prévoir une borne. La charge sur du 220 V induit des effets non désirables. Cela est prévu dans les conditions générales lors de l'achat.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.6 Phases I PIEP – infrastructure CHF 40'000.00

5.2.7 Phases I PIEP – gestion CHF 28'000.00

5.2.8 PIEP – harmonisation CHF 18'000.00

M. Pierre Bovet explique que le réservoir doit être mis en conformité. Le système de gestion est inexistant. Ce projet est important, tant pour les employés du service technique, que pour les citoyens. Quant à l'harmonisation, elle permettra de mettre sur pied un nouveau règlement sur l'eau potable.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

Ces investissements sont acceptés à l'unanimité.

5.2.9 Mise en place SIT CHF 15'000.00

Il s'agit d'un géoportail.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Claude Friderici (Noréaz), demande pourquoi cet investissement est dans le dicastère de la protection des eaux et non pas de l'aménagement du territoire.

Mme Suzanne Morel répond que cette question a été discutée en Conseil communal. Les coûts d'exploitation seront splittés, mais actuellement les coûts d'investissement sont pris sur le dicastère de la protection des eaux.

M. Pierre Bovet complète en disant qu'il s'agit du même système que pour le PIEP et donc que les coûts ont été répartis sur l'eau potable et la protection des eaux.

M. Claude Friderici pense que ce système concerne plus l'aménagement du territoire. Cet avis n'est pas partagé par M. Pierre Bovet.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, demande si les citoyens pourront y accéder.

M. Bovet et Mme Morel répondent qu'une partie est publique et l'autre réservée aux professionnels.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.10 Secteur Noréaz : Le Dormiau – collecteur EU et dessableur CHF 275'000.00

Il s'agit de la suite du projet du Palon 2. Ce collecteur sert à drainer la majorité des eaux claires de Noréaz. Ce collecteur est actuellement à certains endroits en surface et peut être endommagé par des véhicules agricoles. Cette situation crée également un danger pour le bétail. Le dessableur est quant à lui ancien et ne permet plus de retenir correctement le gravier qui se déverse dans le ruisseau.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Simon Zurcher, à titre personnel, demande si cet investissement concerne bien les eaux claires. Il demande également quel est le diamètre de ce collecteur et combien coûtera l'entretien.

Mme Aleksandra Bjedov confirme cela. Elle répond également qu'il y a un devis de Sabert SA et qu'un autre devis de RWB va arriver demain. Effectivement ce collecteur traverse une grande parcelle et est en surface. Actuellement il est très vétuste et ne filtre plus correctement depuis longtemps. Mme Aleksandra Bjedov transmettra les devis aux membres, vu que seule la commission financière en a eu connaissance.

M. André Robatel, à titre personnel, demande si les structures minérales qui s'infiltrent dans le tuyau vont sur Seedorf. Il demande aussi si une étude a été faite pour savoir à quel niveau les tuyaux sont remplis et dans quel état ils sont.

Mme Aleksandra Bjedov répond que cela va plutôt sur la Sonnaz ou la Crausaz. Le groupe Sabert ayant fait un devis estimatif, l'analyse n'est pas encore complète. RWB fait actuellement un devis complet et il sera demandé par la suite la même chose à Sabert. Comme les tuyaux sont à certains endroits apparents, ils sont comprimés et abimés. A d'autres endroits, ils sont dans un état correct. Mme Bjedov a demandé aux entreprises concernées si les tuyaux pourront être réutilisés.

M. André Robatel rappelle encore que nous n'avons plus le droit de réparer ces tuyaux.

M. Pierre Bovet précise que c'est uniquement sur un ancien ruisseau à ciel ouvert que nous ne pouvons pas réparer.

Mme Aleksandra Bjedov explique qu'actuellement deux offres ont été demandées et qu'éventuellement, une autre sera encore demandée, non seulement dans une question de concurrence de coûts, mais également dans le but d'avoir d'autres solutions.

M. Martial Brühlhart, à titre personnel, précise que c'est un endroit vraiment dangereux, des enfants y jouent. Il est donc important d'intervenir. Le bureau Sabert est sur ce projet depuis longtemps, mais cela ne bouge pas beaucoup.

Mme Aleksandra Bjedov répond que dans cette zone, il y a d'autres choses qui doivent être mises en séparatif. Mais ce projet de dessableur est traité en priorité. L'exploitant agricole est sensible aux intérêts de la commune et laisse donc cette parcelle au bétail afin de ne pas y aller avec des machines lourdes.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel, demande si les coûts de remise en état du ruisseau sont compris.

Mme Isabelle Staub Barbey précise qu'un autre investissement, "Le Palon 2, projet de revitalisation" comprend la revitalisation du ruisseau.

Mme Aleksandra Bjedov ajoute que le curage du ruisseau n'est pas prévu.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.11 Secteur Prez-vers-Noréaz : Rte des Combes – collecteur EC CHF 13'000.00
Il s'agit de la suite des travaux entrepris en 2019 sur ce collecteur.

Mme Aleksandra Bjedov ajoute qu'une caméra a été passée dans ce collecteur le 5 novembre 2019. Il s'est avéré qu'il est obstrué par du calcaire.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.12 Phase I – PAL Prez CHF 30'000.00

5.2.13 Phase II – PAL Prez CHF 114'000.00

La phase I concerne les honoraires des urbanistes pour l'analyse des décisions suite à la mise à l'enquête. La phase II concerne les honoraires pour effectuer les modifications nécessaires à l'approbation du PAL.

Mme Isabelle Staub Barbey précise que la commission a travaillé en 2020 et non 2019, contrairement à ce qui est écrit dans le message.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.14 Secteur Prez-vers-Noréaz : administration - rénovation du toit du bâtiment CHF 160'000.00

La toiture du bâtiment de l'administration est un ouvrage qui a déjà nécessité des réparations par le passé. En 2020, des infiltrations sont apparues dans un local du 1^{er} étage.

Mme Aleksandra Bjedov explique qu'il y a des problèmes avec différents bâtiments communaux, la toiture de l'église de Noréaz par exemple. Lorsque les dégâts sont apparus sur le toit de l'administration, le responsable technique n'était pas encore là et il a fallu agir en urgence avec une bâche provisoire qui était juste lestée. Cela a coûté 2'921.35. Ce bâtiment est très exposé et il y avait donc le risque que cette bâche parte avec une grande rafale de vent. Une bâche mécanique a été fixée par la suite pour 700.00. Cette bâche devrait tenir jusqu'à fin avril. On est donc à plus de 3'500.00 de dépense pour le moment. Ensuite, le but était de ralentir l'urgence afin de voir ce que nous voulions faire. Avec nos connaissances et les recherches dans les archives, on s'est rendu compte que ce toit avait des soucis et nous avons pensé qu'avoir un rapport d'un ferblantier de la région, M. Olivier Brülhart serait suffisant. Ensuite, une deuxième offre a été demandée à J.-P. Chavallaz et une troisième est en cours. Il est ressorti des éléments très intéressants des discussions dans les groupes sur cet investissement. Mme Aleksandra Bjedov a eu une discussion notamment avec M. René Berset qui a donné son point de vue professionnel. L'image retenue de cette discussion est que les travaux prévus seraient de mettre un manteau sec sur une personne mouillée. Grâce à M. Monnerat qui a fait jouer la concurrence, le prix a déjà baissé de 10'000.00. Le Conseil communal propose actuellement de prendre du recul et de confier à un expert l'analyse de cette toiture. En fonction de cela, nous pourrions formuler des offres et endiguer correctement le problème.

M. René Berset, à titre personnel, explique qu'il pense que le problème n'a pas été pris de la bonne manière. Ce toit a 20 ans et a déjà été refait par 2 fois et aujourd'hui on veut réinvestir 160'000.00 pour "mettre un manteau sec sur un corps mouillé" comme cela a été dit. Mais il y a d'autres problèmes sur ce bâtiment. En lisant le rapport détaillé point par point avec un dossier photographique, on se rend compte que l'isolation est gorgée d'eau. Cette isolation n'est pas proposée dans l'offre, elle est ajoutée en variante en fonction de ce qui sera découvert. On ne doit pas procéder comme cela, mais faire des sondages et vérifier l'ensemble de l'état du toit. Cela doit être fait par un professionnel qui va plus loin dans la démarche. Le Label Cité de l'Energie implique certaines choses et là on

veut mettre un plâtre sur une jambe de bois. Une dépense de cette importance demande de programmer un ensemble de travaux comme l'isolation du bâtiment qui est déplorable. Cela ne va pas coûter plus, mais on va le faire avec des produits adaptés. Ce toit a un autre problème qui est la sous-toiture, qui n'est pas raccordée sur l'extérieur, mais qui coule à l'intérieur du bâtiment. Il pense que ce n'est pas que le zinc qui pose problème mais certainement aussi un effet de condensation et de barrière vapeur qui n'est pas bien fait. M. Berset a appelé l'architecte de l'époque du bâtiment qui lui a livré les détails de l'exécution du toit avec les contrats des 3 entreprises qui ont réalisé ce toit il y a 20 ans. La soumission globale était de 91'000 et aujourd'hui nous voulons payer 160'000 et on ne parle même pas de changer la charpente ou un plafond qui est de mauvaise qualité phonique. Apparemment, des fenêtres ne se ferment plus depuis des années également. Il pense qu'il faut donc faire un examen complet en allant dans le sens du Label Cité de l'Energie qui permettra de demander des subventions, de poser éventuellement des panneaux solaires, d'aller dans une démarche globale. Au final, l'addition sera peut-être de 200'000.00, peut-être moins, mais nous aurons fait quelque chose de correct qui va dans le sens de ce que nous cherchons.

Mme Aleksandra Bjedov ajoute qu'une offre pour le photovoltaïque a été demandée au Groupe E. Pour le Conseil communal, l'important est le maintien d'un montant, en l'occurrence 160'000.00 mais qu'il soit dépensé différemment dans un premier temps. Qu'un travail d'investigation soit fait. Avec l'expérience, on voit qu'il est important, également concernant l'église de Noréaz, de faire les réparations correctement.

M. René Berset complète qu'il faut passer ce montant au budget, mais le dépenser intelligemment.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Pierre-Alain Egger (Prez-vers-Noréaz), est satisfait de la réaction du Conseil communal sur ce projet.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.15 Secteur Noréaz : complexe communal – achat de penderie CHF 13'000.00

Il s'agit de 4 penderies mobiles en complément de ce qui existe déjà pour les enfants de l'AES. Une offre a déjà été demandée et d'autres le seront encore.

La commission financière n'a pas de remarque particulière.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

5.2.16 Secteur Noréaz : Route Sous Pierra – réfection CHF 220'000.00

Cette route est particulièrement sollicitée et donc fortement dégradée. Le passage des véhicules lourds lors de l'assainissement de la butte de tir n'a fait qu'aggraver la situation. La nécessité ou non de poser un revêtement bitumeux sur le dernier tronçon sera étudiée.

M. Pierre Bovet ajoute la motivation du Conseil pour refaire ces routes en mauvais état. Il confirme que le dernier tronçon ne sera pas automatiquement mis en bitume. Nous suivrons les recommandations de l'ingénieur qui nous conseillera sur ce projet.

La commission financière fait lecture de son rapport.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

La Commission financière prend acte du fait que les investissements concernant l'appartement de Corserey et le sentier pédestre reliant les 3 villages ont été retirés du budget afin d'être retravaillés et présentés ultérieurement.

Mme Claudine Perroud remercie le Conseil communal pour ses explications complètes et documentées, ainsi que la commission financière pour son très bon travail.

6 Informations du Conseil communal

M. David Bonny, remercie le Conseil général et la commission financière pour l'adoption de ce budget.

Mme Aleksandra Bjedov fait une rapide présentation des bâtiments communaux. Des questions relatives aux bâtiments communaux ont été soulevées à plusieurs reprises. Il est important que le Conseil général soit informé que le Conseil communal s'est également intéressé à ces questions. Deux séances ont été organisées, à savoir les 21 novembre 2020 et le 13 janvier 2021. Lors de ces séances, le Conseil communal a pu examiner la situation de l'ensemble des bâtiments communaux.

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments dans les trois villages : elle est bailleuse à Noréaz avec 8 baux d'habitation et 1 bail commercial; à Prez-vers-Noréaz, la commune a 2 baux d'habitation et 1 bail commercial, l'un des appartements loués ne l'est plus à la suite du décès du locataire, l'appartement sera utilisé par le cercle scolaire; à Corserey, il y a 1 bail d'habitation et l'appartement au rez-de-chaussée de l'école qui est en chantier, le périphérique refait à l'automne 2019 et le reste attend d'être rénové, le Conseil communal a été contacté par des personnes intéressées, il est important de faire avancer ce projet.

Ceci entraîne de la gestion comme le ferait une gérance : réparations, re-locations en cas de résiliation, etc. La commune met à disposition ses bâtiments aux nombreuses sociétés : volley, foot, gym, sociétés de musique et de chant et ainsi de suite. Elle met également à disposition ses bâtiments au cercle scolaire. Le constat est que les demandes des citoyens et des citoyennes en lien avec l'utilisation des bâtiments sont nombreuses. La commune connaît une augmentation du nombre de sa population, ce qui a comme conséquence, notamment, un grand besoin en infrastructures. Deuxièmement, les bâtiments communaux sont vétustes et certains réellement en mauvais état ou pas aux normes. Et pour terminer, à cette problématique déjà existante depuis plusieurs années, s'est ajoutée la pandémie, ce qui a pour conséquence une augmentation du nombre des nettoyages. En conclusion, d'énormes coûts de réparation, d'entretien et de gestion. Le dicastère des bâtiments est chronophage pour la conseillère communale en charge, le Conseil communal, le chef du service technique, les employés communaux et l'ensemble de l'administration. Des mesures doivent être prises rapidement. Dans la planification financière sur 5 ans, le Conseil communal a envisagé de donner des mandats à des sociétés pour mener des études afin de rendre tout le dicastère plus cohérent.

7 Questions et proposition

- **M. François Trotti**, à titre personnel trouve dommage que les documents fournis pour les séances sont scannés et ne permettent pas de faire de recherche. Il souhaite avoir des documents où l'on peut faire des recherches et des plans sur plusieurs pages si besoin.

- **M. Mario Ramalho, à titre personnel**, se demande si les informations transmises uniquement sur le site internet atteignent la population. Il prend exemple avec l'annonce de ne pas jeter des déchets dans les toilettes.

Mme Isabelle Staub Barbey et Mme Aleksandra Bjedov répondent que cette information était déjà dans le bulletin d'information et qu'un tout-ménage a été distribué aux personnes concernées de Corserey.

M. David Bonny complète que le quartier concerné par ce problème a été détecté et qu'une information a été transmise à ces personnes uniquement par un employé communal.

M. Mario Ramalho demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une option Newsletter pour obtenir les informations du site internet. Cette idée est retenue et sera étudiée par l'administration. Cette Newsletter devrait concerner les actualités et les mises à l'enquête.

- **M. Ludovic Paratte, à titre personnel**, demande si le Bulletin d'information va continuer à être édité. Si c'est le cas, il propose de vendre des publicités dans ce bulletin. C'est une manière de le financer et les entreprises locales seraient toutes contentes d'y insérer une annonce.

M. Pierre Bovet répond que cette question a déjà été soulevée. Pour cette édition, les délais étaient courts. A titre personnel, M. Bovet trouve que pour de l'information communale, il est parfois désagréable de trouver une information pertinente au milieu de publicités.

Mme Isabelle Bersier ajoute que la commune souhaite laisser cet argent pour les sociétés locales qui cherchent aussi souvent de l'argent par ce canal.

- **M. Martial Brülhart, à titre personnel**, trouve que la publicité affichée aux abords du terrain de foot de Noréaz est excessive. Ces publicités sont tournées en direction de la route et non du terrain de foot. Il demande si un règlement cantonal règle cela.

Mme Isabelle Staub Barbey répond qu'il y a bien une réglementation, mais que dans ce cas précis, les publicités sont sur le terrain de foot. Comme dans ce cas, les publicités sont axées sur l'extérieur, le Conseil communal va se renseigner.

- **M. Martial Brülhart, à titre personnel**, explique que le fait d'être Cité de l'Energie ne signifie pas que nous avons de l'énergie à profusion et surtout en période de Noël.
- **M. Yannick Ducommun, à titre personnel**, demande s'il sera possible d'avoir un bilan final pour la rénovation des cibles.

M. Pierre Bovet répond que cette information viendra dès que nous aurons tous les chiffres, avec les comptes 2021 vraisemblablement.

- **M. Mario Ramalho, à titre personnel**, demande s'il ne serait pas possible d'employer les locaux communaux qui sont actuellement peu utilisés comme espace de co-working. Cela serait une rentrée financière pour la commune.

Mme Aleksandra Bjedov répond par la négative, car si les locaux sont sous-utilisés actuellement c'est pour les raisons sanitaires actuelles. Autrement, ils sont sur-occupés. Et cela engendrerait des coûts de nettoyage supplémentaires.

Mme Isabelle Staub Barbey ajoute que l'ancienne administration de Corserey est utilisée pour l'école et le catéchisme. Celle de Noréaz est utilisée par l'accueil extrascolaire.

M. Mario Ramalho précise que par exemple la salle de Corserey n'est utilisée que le soir.

Mme Séverine Egger répond qu'elle est utilisée par les écoles et qu'en cas d'ouverture de classe, ce local serait utilisé.

M. David Bonny confirme que c'est une bonne idée, mais que nous n'avons pas les disponibilités.

M. Pierre Bovet trouve que de créer un co-working dans les villages pour dynamiser la vie locale est une bonne idée, mais qu'à l'heure où l'on demande aux employeurs de faire un effort et de ne pas regrouper les travailleurs et de les laisser en télétravail, il serait malvenu qu'on se regroupe dans des locaux communaux. La période Covid n'est donc pas un argument pour développer cela.

8 Divers

- **M. René Berset, à titre personnel**, a reçu un certificat de salaire. Il a entendu qu'on devait mettre le 30% du montant sur notre déclaration fiscale et demande des précisions.

Mme Suzanne Morel confirme que c'est une pratique fiscale en pratique depuis longtemps.

M. Réginald Sapin confirme cette information.

- **M. Guy-Lou Vuarnoz, à titre personnel**, avait demandé lors d'une précédente séance qu'une information sur la modification du droit de cité soit publiée dans le bulletin d'information. Cette information ne figurait pas dans le dernier bulletin.

M. Pierre Bovet répond que la réponse a déjà été donnée, comme le bulletin doit avoir un nombre de pages multiple de 4. Celui-ci étant clos, la question était de savoir si nous ajoutions cette information et 3 autres pages. Cet article a donc été reporté à ce printemps.

M. Guy-Lou Vuarnoz rappelle que le changement de droit de cité peut intervenir jusqu'à un 1^{er} janvier 2022, il faut donc que cela paraisse avant.

M. Pierre Bovet confirme que cela sera fait avant.

- **M. Mario Ramalho, à titre personnel**, a reçu du matériel de vote. Il demande si le matériel pour les élections communales est avec.
- **Mme Claudine Perroud** répond que le matériel pour les élections communales doit être distribué jusqu'au 25 février. Celui-ci n'est donc pas avec le matériel de la votation fédérale,

mais sera distribué sous peu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt cette séance et remercie chacune et chacun pour sa participation.

Il est 22h15 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

La secrétaire



Marlyse Dubey

La Présidente



Claudine Perroud